

CCAS DE CORN

Délibération

Réunion du 13 Juin 2014

Séance à 20H00

Présents : Marie-Claude AUREYRE , Gisèle BOUZOU, Alain COURBIER, Marie-Claire DELMAS, Michel LABANHIE.

Excusées : Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB.

Absente : Sabrina KISS

2014-1 FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer la nature des dépenses prises par le budget communal au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément au décret n°88-074 du 21/01/1998 modifiant celui du 23/01/1983.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les dépenses prises en compte seront les suivantes :

- * Frais de vin d'honneur ou d'apéritif
- * Achat de fleurs ou gerbes
- * Banquet communal et pots de l'amitié.
- * Organisation d'après-midi récréatives

2014-2 COMPTE DE GESTION 2013Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :Statuant sur l'ensemble des opérations

effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;

- 1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2014-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le bureau réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1718.19				1718.19
Opérations de l'exercice	465.30				465.30	
TOTAUX	465.30	1718.19			465.30	1718.19
Résultats de clôture		1252.89				1252.89

Restes à réaliser		0.00
Excédent de financement total		1252.89

Pour mémoire : virement à la section d'investissement		0.00
---	--	------

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et ne conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part, ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 1252.89 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

2014-4. BUDGET PRIMITIF 2014

L'assemblée, après s'être fait présenté le budget primitif 2014 par le Président, vote :

En section de fonctionnement les dépenses pour un montant de 1252.89 € équilibrées en recettes.

2014-5 CONVOCATION PAR COURRIER ELECTRONIQUE

L'assemblée décide que les convocations aux réunions du CCAS se feront par courrier électronique, sauf pour Madame Gisèle BOUZOU, qui les recevra par voie postale.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Président rapporte à l'assemblée les inquiétudes dont lui ont fait part le voisinage ou la famille de certains administrés, qui pourraient nécessiter l'intervention d'une aide sociale

- Monsieur Alain COURBIER, membre du comité de pilotage à l'UDAF (Union Départemental des Associations Familiales) présente à l'assemblée le Plan MONALISA (pour les personnes âgées isolées)

- Projet de création d'une après-midi récréative pour les personnes âgées

-Projet d'une journée pour les enfants, avec animations (jeu de piste dans le village, etc...)

-Projet d'acquisition d'un défibrillateur.

Séance levée à 22h00